

pulation est outre-mer, et que, dans la tourmente et la tension qui règnent en France, la proportion de notre population qui s'y trouve, ne peut pas voter? Il n'est pas étonnant qu'ils en arrivent à cette conclusion.

Pourquoi serions-nous surpris alors que mon très honorable ami soit séparé du vaste groupe de ses amis dans huit provinces au moins du Dominion?

Si sa proposition était acceptée, non seulement on priverait de leur droit électoraux 280,000 hommes, mais—ce qui est pis, ce qui est un attentat plus condamnable encore—on refuserait l'influence morale de 330,000 hommes. Qu'arriverait-il si ces 330,000 hommes étaient ici? Que feraient-ils s'ils pouvaient se trouver au milieu de leurs concitoyens en Canada, et s'ils pouvaient exercer cette influence extraordinaire que des hommes énergiques de cette espèce peuvent exercer sur leurs concitoyens? Pourquoi essayerions-nous aujourd'hui de nous rendre compte de l'opinion en général de la population du Canada quand l'influence énorme et virile de ces 330,000 hommes est enlevée au pays et ne peut pas se faire sentir? Je connais des hommes parmi ces 330,000—ils appartiennent à ma propre circonscription; je pourrais les nommer—qui sont forts, vigoureux et qui ont une intelligence supérieure; je me passerais volontiers de cinquante électeurs ordinaires, plutôt que de perdre un de ces hommes. Allons-nous dépouiller de leur droit de vote des citoyens de ce genre, les priver d'exercer leur influence et étudier ensuite la mesure de la politique de guerre patriotique et agressive du pays? Je dis que pareille proposition est odieuse, et j'en rends responsables les auteurs qui sont le chef de l'opposition et ceux qui votent avec lui.

Mon très honorable ami adresse un appel spécial qui doit être considéré comme ayant une importance considérable, parce qu'autant que je peux m'en rendre compte, il n'y a rien dans les agissements de ce Parlement qui puisse donner naissance à ses craintes ou à ses prédictions. Il proteste contre l'enlèvement des droits électoraux de plusieurs centaines de mill étrangers nés en pays ennemis et qui sont établis aujourd'hui en Canada. Doit-on ajouter quelque signification à cet appel adressé en ce moment par le leader de l'opposition? Est-ce parce qu'il se rend compte que ces étrangers, nés en pays ennemi, sont particulièrement ceux sur lesquels il peut le mieux compter pour l'appuyer dans la position qu'il prend à l'égard de la politique de guerre du Canada? S'il fait naître

[M. Meighen.]

cette croyance dans les esprits de quelques-uns de nos collègues, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Il n'est pas extraordinaire qu'il suppose que s'il y a dans ce pays des hommes qui pourraient résister à une politique de guerre déterminée contre les nations dont ils sont issus et par conséquent appuyer le chef de l'opposition, ce serait précisément ces hommes-là. Est-ce le motif qui lui fait témoigner sa sollicitude pour les droits électoraux de ces étrangers d'origine ennemie.

Personne ne regretterait plus que moi que l'on enlevât le droit de vote à ces hommes, mais il sied mal à un homme politique de s'intéresser tellement aux droits électoraux de ces étrangers d'origine ennemie, et qui s'intéresse si peu aux droits électoraux de ces hommes énergiques qui se battent aujourd'hui pour sa défense et la mienne. Je suis plus intéressé aux droits électoraux des soldats que je ne le suis à ceux de ces étrangers d'origine ennemie, que je ne le suis aux droits électoraux de toute autre classe de la population. Je suis plus désireux de donner les droits électoraux aux soldats dans une élection en temps de guerre, que je ne le suis de donner des droits à la population même anglaise du pays. Il est préférable d'obtenir l'opinion d'un soldat sur ce qui doit être fait dans la guerre que celle de tout autre citoyen. La politique du chef de l'opposition—et à l'honneur des honorables députés de la gauche, qu'il soit dit qu'il éprouve maintenant la plus grave défection qu'il ait rencontré dans sa longue carrière politique—est de faire en sorte que nous obtenions les votes de ceux qui parmi toute notre population seront naturellement portés à sympathiser avec l'ennemi, que nous puissions ou non obtenir les votes de ceux qui défendent les rivages, les demeures et les destinés de notre terre natale.

Mon très honorable ami dit encore que cette politique a surgi d'une façon trop soudaine. Il ne peut pas admettre la soudaineté avec laquelle elle a été imposée à lui et au pays. Je rappellerai aux honorables députés de l'opposition—ils comprennent maintenant tous ceux qui appuient le chef de l'opposition—que pendant des mois, ils ont reproché au Gouvernement de ne pas avoir annoncé une loi de conscription. Qui ne se souvient des appels nombreux partis de la presse du pays pour demander la conscription? Qui ne se souvient des paroles de l'honorable député de Pictou (M. Macdonald) quand, tous les jours, dans cette salle même, il voulait savoir pourquoi le Gouvernement n'avait pas le courage de